

ARRETE ARS-OI / 2013 / n° 307

Plaçant Monsieur le Docteur Jean-Christophe RUZIC, praticien hospitalier
au Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion
en position statutaire

**La Directrice Générale
De l'agence de Santé Océan Indien**

Chevalier de la légion d'honneur

Vu le code de la santé publique et notamment son article R.6152-48 ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination de Madame Chantal de SINGLY en qualité de directrice générale de l'agence de santé océan indien ;

Vu la demande de l'intéressé ;

A R R E T E

Article 1^{er} - Monsieur le Docteur RUZIC (Jean-Christophe), praticien hospitalier au Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion, est placé(e) en position de mission temporaire en vue d'effectuer une mission à l'hôpital militaire d'Antananarivo (MADAGASCAR) du 23 au 29 septembre 2013.

Article 2 - La Directrice Générale de l'Agence de Santé Océan Indien et le Directeur de l'établissement concerné sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Saint Denis, le 07 octobre 2013

P/ La Directrice Générale,

Le responsable du Pôle
Offre de Soins



Etienne BILLOT